

**Séance du 10 février 2020**



Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

ID : 057-215705336-20200218-DP2020101-DE

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2020

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation  
03/02/2020

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

### Procuration(s) :

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

### Etal(ent) absent(s) :

M. HERRLICH Jacques

### Etal(ent) excusé(s) :

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

Numéro interne de l'acte : 2020/101

Objet : Approbation des délibérations du 30 décembre 2019.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve les délibérations du 30 décembre 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2020

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
03/02/2020

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Numéro interne de l'acte : 2020/102  
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Président entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Résultat exercice 2019
<u>Section d'investissement</u>	- 78 095,08	115 974,56
	<b>Résultat global d'investissement 2019 :</b>	<b>EXCEDENT 37 879,48</b>
<u>Section de fonctionnement</u>	304 622,86	135 343,76
	<b>Résultat global de fonctionnement 2019 :</b>	<b>EXCEDENT 369 525,93</b>

N'a pas pris part au vote : Mr CHLOUP Roland

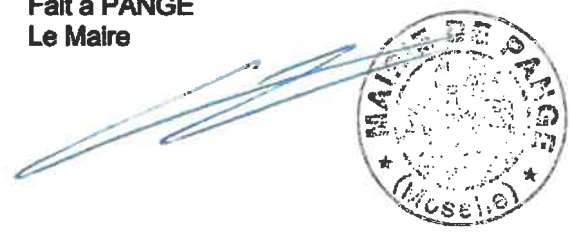
VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Ainsi délibéré les Affiché le 18/02/2020 que SLO  
Ont signé au reg ID : 057-215705336-20200218-DP2020102-DE  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE  
Le Maire



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/02/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etalent présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mirelle, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

**Date de convocation**  
03/02/2020**Procurat ion(s) :**

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

**Date d'affichage****Etai(ent) absent(s) :**

M. HERRLICH Jacques

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

et publication du :

...././....

Numéro interne de l'acte : 2020/103

Objet : COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été demandé de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les décisions modificatives,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni de réserves de sa part.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

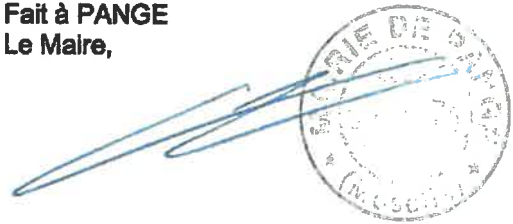
Affiché le 18/02/2020

SLO

ID : 057-215705336-20200218-DP2020103-DE

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE PANGE" and "FRANCE" around the perimeter, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive name.

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/02/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

**Procuratlon(s) :**

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

**Etai(ent) absent(s) :**

M. HERRLICH Jacques

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

**Date de convocation**  
03/02/2020**Date d'affichage**Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Numéro interne de l'acte : 2020/104

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 369 525,93 €

Le Conseil Municipal  
DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</b>	<b>+ 135 343,76</b>
<b>B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)</b>	<b>0</b>
Des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou – (déficit)	
<b>C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>+ 234 182,17</b>
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou –	
<b>D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 369 525,93</b>
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Déficit (besoin de financement)	0
Excédent (excédent de financement)	+ 37 879,48
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
Besoin de financement	0
Excédent de financement	+ 7 654,39

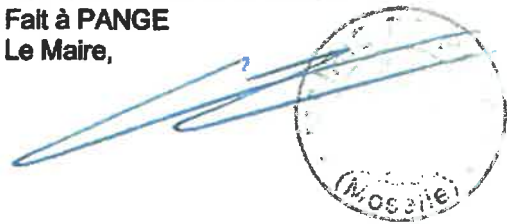
**G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F**

**DECISION D'AFFECTION**

- |   |                   |
|---|-------------------|
| <b>1. AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement<br/>(au minimum couverture du besoin de financement)</b> | <b>0</b>          |
| <b>2. REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b>   | <b>369 525,93</b> |

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,**





**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/02/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Étaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

**Date de convocation**  
03/02/2020**Procuration(s) :**

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

**Date d'affichage****Étai(ent) absent(s) :**

M. HERRLICH Jacques

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

**Étai(ent) excusé(s) :**

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

et publication du :

..../..../..

**Numéro interne de l'acte : 2020/105****Objet : Achat des serres POTAGER DU CHATEAU à l'ancien exploitant.**

- Vu les programmes de fleurissement de la commune qui sont historiquement réalisés avec des plantations de la société POUSSIN, basée dans la commune,
- Vu le départ à la retraite de Mr Christian POUSSIN,
- Considérant la proposition de Mr POUSSIN de vendre deux serres à la commune de Pange,
- Vu la volonté de vouloir poursuivre le fleurissement de la commune avec des plantes produites localement,
- Vu l'accord de principe de la famille DE PANGE pour envisager la réalisation d'un bail avec la commune concernant le terrain du potager du château.

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- d'acheter auprès de Mr POUSSIN 2 serres au prix de 3000 € HT soit 3 600 € TTC.

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 1, Abstention : 0)**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

**Date de convocation**  
03/02/2020**Procuration(s) :**

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

**Date d'affichage****Etai(ent) absent(s) :**

M. HERRLICH Jacques

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

**Numéro interne de l'acte : 2020/106****Objet : Adhésion de participation à la consultation de mise en concurrence par le CDG57 concernant la couverture du risque prévoyance des agents.**

## EXPOSE PREALABLE

Le Maire (ou le président), informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance de leurs agents.

***Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ce contrat est également facultative pour les agents.***

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ce contrat pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités de la Moselle et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de gestion de la Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2014 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est :

- De 00 € par an et par agent

Où

- **Fourchette : entre 60 € et 120 € par an et par agent**

## **LE MAIRE (OU PRESIDENT) PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Assurances,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 25 et 88-1,

**VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la délibération du 15 mai 2019 du conseil d'administration du CDG57 autorisant le lancement d'une mise en concurrence pour un nouveau contrat groupe Prévoyance,

**VU** l'avis du comité technique en date du 07 Février 2020

**VU** l'exposé du Maire (ou le Président) ;

**Considérant** l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle ;

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

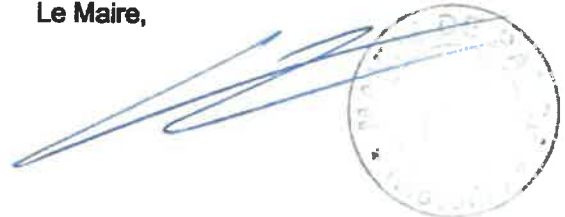
## **DECIDE :**

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2021 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1er janvier 2021.
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,**



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/02/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

**Date de convocation**  
03/02/2020**Date d'affichage**Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

**Procuratation(s) :**

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

**Etai(ent) absent(s) :**

M. HERRLICH Jacques

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

**Numéro interne de l'acte : 2020/107****Objet : Renouvellement convention relative à la paie à façon**

- Vu la convention relative aux paies à façon, liant la commune de Pange et la Communauté de Commune Haut-Chemin Pays de Pange,
- Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour l'année 2020

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- Approuve le renouvellement de la convention
- Autorise le Maire à signer cette convention

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/02/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, Mme GAEHNKE Denise, M. GAUTIER Jean Marie, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme LADAIQUE Mireille, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, M. MAYOT Marc

**Date de convocation**  
03/02/2020**Procurat ion(s) :**

Mme HUSSON Nadine donne pouvoir à M. GAUTIER Jean Marie, Mme MULLER Aline donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

**Date d'affichage****Etai(ent) absent(s) :**

M. HERRLICH Jacques

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HUSSON Nadine, Mme LADAIQUE Anita, Mme MULLER Aline

et publication du :

..../..

Numéro interne de l'acte : 2020/108

Objet : Convention MATEC

- Vu la nécessité de réaliser de travaux de rénovation à l'Eglise de Pange ;
- Vu la complexité des travaux, la nécessité de réunir de nombreux intervenants et de lancer une consultation,
- Vu le projet de convention établi par MATEC pour un montant de 2 500,00 € HT.

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- Approuve la convention MATEC ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y afférant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,